

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à l'exploitation, par la Ville de Dumbéa, d'un quai d'apport volontaire de Dumbéa, commune de Dumbéa, est ouverte pour une durée de 15 jours à compter du vendredi 5 mai 2017 à 7 heures 30 et clôturée le vendredi 19 mai 2017 à 14 heures 30.

Madame Catherine CHAMPOUSSIN, diplômée en sciences de l'environnement et titulaire d'une maîtrise de biologie, est nommée commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à l'hôtel de Ville de Dumbéa, sise 66 avenue de la Vallée _ Koutio, aux dates et horaires suivants :

- vendredi 5 mai 2017 de 7 heures 30 à 9 heures 30 ;
- vendredi 12 mai 2017 de 12 heures 30 à 14 heures 30 ;
- vendredi 19 mai 2017 de 12 heures 30 à 14 heures 30 ;

ainsi qu'à l'annexe de la Mairie de Dumbéa rivière, sise 777 route territoriale 1 _ plaine de Koé, aux dates et horaires suivants :

- mercredi 10 mai 2017 de 12 heures 30 à 14 heures 30 ;
- mardi 16 mai 2017 de 9 heures 30 à 12 heures 30 ;

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – direction de l'environnement de la province Sud (téléphone : 20.34.31) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à l'hôtel de Ville de Dumbéa (téléphone : 41.40.00), de 7 heures 30 à 15 heures 30 du lundi au jeudi et de 7 heures 30 à 14 heures 30 le vendredi ;
- à la Mairie du nord de Dumbéa (téléphone : 41.40.30), de 7 heures 30 à 15 heures 30 du lundi au jeudi et de 7 heures 30 à 14 heures 30 le vendredi.

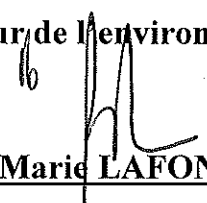
Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à l'hôtel de Ville de Dumbéa et, pendant les permanences du commissaire enquêteur, à la mairie du nord de Dumbéa, ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

Cadre réservé au visa de l'administration

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND